

Le Breuil

Bulletin d'informations municipales

www.lamure.fr



Joyeux Noël!

Accomplir ce qui semble être bon pour la commune



ÉRIC BONNIER
Maire de La Mure
Conseiller régional

Encore une année qui se termine, et déjà les réflexions sont lancées pour 2024 et à plus long terme dans notre gestion communale. Le budget de l'année écoulée a permis de réaliser **nos nombreux programmes d'investissement** dans toutes les thématiques de la vie municipale et **d'anticiper sur la réalisation de gros projets à venir** tant pour La Mure que pour notre territoire de la Matheysine. L'exercice 2023 s'achève et les orientations budgétaires sont en préparation pour 2024 afin d'envisager de belles réalisations sur la commune. C'est toujours un réel plaisir d'observer et de voir se concrétiser les projets qui prennent forme ; il s'agit probablement des moments les plus satisfaisants dans la fonction d'un élu local qui exerce sa mission pour répondre aux attentes des administrés. Je sais que l'on ne peut pas tout faire aussi rapidement qu'on l'aurait souhaité ; mon équipe et moi-même entendons les critiques et remarques sévères, souvent justifiées et parfois blessantes, mais il est aussi tellement plaisant **d'entendre les félicitations et encouragements** des Muroises et des Murois... Cela nous rend fiers du travail accompli qui récompense notre engagement personnel au

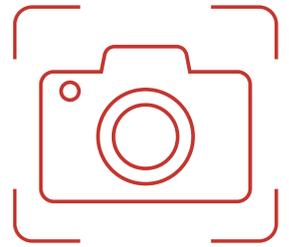
quotidien, notre motivation et **notre volonté d'accomplir ce qui semble être bon pour notre commune.**

Les fêtes de fin d'année approchent, c'est le moment propice pour apporter du bonheur et du réconfort à tous ceux qu'on aime, partager des moments d'amitié, de complicité, et se retrouver dans le cocon familial pour profiter d'instantanés joyeux et chaleureux. C'est dans ce cadre festif que nous vous donnons rendez-vous **dimanche 17 décembre à partir de 14h00** pour notre traditionnel Village de Noël (voir programme en dernière page) avec ses animations, ses gourmandises et la présence d'un invité de marque répondant au nom de Père Noël, sans oublier le **feu d'artifice** qui clôturera la journée à 17h00 place des Capucins. Profitez pleinement de cette fin d'année en passant du temps précieux avec vos proches, en savourant ces instants conviviaux, tout en ayant une pensée et un geste généreux envers les plus démunis et ceux qui en ont le plus besoin. **Au nom de l'ensemble du Conseil municipal de La Mure, je vous souhaite de très bonnes fêtes et un très joyeux Noël.**

« En savourant ces instants conviviaux »

Travaux et réalisations...

Cet automne, des travaux et investissements ont pu être réalisés pour respecter le programme inscrit et prévu au budget général de la commune. Présentation en image de ces réalisations...



Travaux – Sécurité : RN85 lieudit Les Marais



Aménagements dans la contre-allée du lieu-dit « Les Marais » le long de la RN 85, avenue du 22 août 1944... afin de réduire la vitesse des véhicules. Pose de quilles pour création de chicanes et réduction de la largeur de la voie – marquage au sol pour matérialisation du stationnement – réalisation d'un quai-bus PMR.

Sécurisation de l'école Sainte-Thérèse



Aménagements dans la rue Henri Giroud au niveau de l'école : installation de plots pour le cheminement des enfants à la sortie de l'établissement.

Fin d'installation de la clôture – école des Capucins



La cour de l'école élémentaire des Capucins dispose dorénavant d'une aire enherbée et ombragée.

Halte-garderie : démolition d'un cabanon extérieur



Démolition d'un vieux cabanon en ruine d'autant des cités minières pour la sécurité des enfants sur le terrain de la halte-garderie Des Roses et des Choux.

Installation de mobilier urbain



De nouveaux bancs ont été installés par les agents techniques de la ville, en lien avec la commission Cadre de Vie. Pour répondre à cette doléance récurrente des habitants, de nouveaux bancs ont été commandés et seront posés dès leur réception dans divers quartiers.

Nouveau Véhicule technique



Acquisition d'un nouveau mini-tracteur Kubota pour les services techniques. Cet hiver, ce matériel servira notamment pour le déneigement des trottoirs grâce à ses équipements spécifiques.

Début de chantier intérieur à la maternelle des Bastions



Les travaux ont commencé dans plusieurs espaces de l'école maternelle (bureau, dortoir...) en prévision de l'accueil de deux nouvelles classes dès la rentrée de septembre 2024.

Poursuite de la réfection des allées du cimetière



De nouvelles allées ont été rénovées pour respecter un plan pluriannuel dans le cimetière.

Réfection des murs d'enceinte du cimetière



Une première tranche de travaux de maçonnerie a commencé cette année pour la réfection des chaperons et pans de murs du cimetière.

Des investissements nouveaux



Bonne nouvelle !! Grâce à un financement supplémentaire non pris en compte lors du vote du budget en mars dernier, un nouvel arbitrage budgétaire a pu avoir lieu en fin d'année. Il a permis d'inscrire de nouvelles lignes pour de nouveaux investissements à hauteur de **280 000 €** qui viennent s'ajouter au programme de 2023.

Maison des Solidarités	109 400 €
Abords Eglise Notre Dame	25 000 €
Eclairage public	15 000 €
Aires de jeu pour enfants	50 000 €
Cheminement piéton entre la Halle des Sports Fabrice Marchiol et le complexe Jean Morel	39 000 €

Menuiseries de l'ancien Tribunal	17 900 €
Rideaux occultants à la Halle des Sports Fabrice Marchiol	9 200 €
Logiciel ATAL pour gestion des services techniques	7 000 €
Aquisition de matériel	2 000 €
Réfection du chemin d'accès jardins des Trois Saules	5 000 €

Cérémonie du 5 décembre



On connaît parfaitement les commémorations du 8 mai et du 11 novembre, célébrant la fin des deux Guerres Mondiales. **On parle moins des cérémonies du 19 mars et du 5 décembre relatives à la Guerre d'Algérie.**

Mardi 5 décembre dernier, au monument aux morts du cimetière de La Mure, la traditionnelle cérémonie s'est tenue pour célébrer la journée nationale d'hommage aux « Morts pour la France », aux rapatriés, aux personnes disparues et aux victimes civiles pendant la **guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie.**

Aux côtés des élus muroids, de porte-drapeaux, de représentants des associations d'anciens combattants, de la Gendarmerie et des Sapeurs-pompiers, le maire **Éric Bonnier** a donné lecture du message de la Secrétaire d'Etat nommée auprès du Ministre des Armées, chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire.

Une cérémonie solennelle durant laquelle ont raisonné les noms de combattants tombés sur les champs de batailles d'Afrique du Nord. C'est en 2003 que le président Jacques Chirac avait instauré cette date pour une journée nationale d'hommage aux Morts pour la France.

Pourquoi cette date ? Il avait inauguré un an plus tôt, le 5 décembre 2002 le Mémorial du Quai Branly à Paris, sur lequel sont inscrits les noms des soldats français tombés en Algérie, y compris après le « cessez-le-feu » théorique du 19 mars 1962.

Désimperméabilisation aux abords de l'église



Le chantier a commencé le 4 décembre 2023.

Depuis plusieurs années, des problèmes d'humidité et d'infiltration d'eau engendrent des détériorations sur les revêtements intérieurs des murs de l'église Notre-Dame. Cette humidité provient en partie **des eaux pluviales stagnantes retenues par l'enrobé des parkings** aux abords de l'édifice. A cet effet, des travaux ont été engagés à hauteur de 45 000 € pour procéder à une **désimperméabilisation des surfaces** autour de l'église. Le chantier a commencé le lundi 4 décembre, il consiste à supprimer les revêtements en bitume afin de faire place à des sols perméables, permettant aux eaux pluviales de s'infiltrer dans les sols, évitant ainsi les remontées par capillarité dans les murs du bâtiment. L'entretien et les investissements pour les travaux à effectuer dans les églises représentent des montants très souvent inabornables pour les communes, propriétaires de ces monuments, qui se voient pourtant dans l'obligation d'engager de lourdes dépenses pour la préservation de ce patrimoine. C'est dans ce cadre que **l'association pour la restauration du patrimoine et la sécurité des églises de La Mure** a été créée afin de récolter des dons qui viennent contribuer aux investissements nécessaires pour nos deux édifices religieux, propriétés de la ville de La Mure. Pour faire face à ces dépenses, une enveloppe financière est inscrite au budget d'investissement de la commune sous forme d'un PPA (Plan Pluri-Annuel).

PROMOTION TOURISTIQUE

COMMUNE DE LA ROUTE NAPOLEÓN



Nadine Bari, Eric Bonnier, Jérôme Viaud

Dans le cadre de la promotion touristique de la Route Napoléon...le mercredi 11 octobre, le Maire de La Mure **Éric Bonnier**, et la Première Adjointe **Nadine Bari**, se sont rendus à Gap afin de récupérer les deux panneaux « Commune de la

Route Napoléon » réalisés et offerts par l'ANERN (Action Nationale des Elus pour la Route Napoléon) pour les 42 communes concernées.

Le Président de l'ANERN, Jérôme Viaud, Maire de Grasse, était présent pour remettre officiellement les panneaux.

De nombreuses communes étaient au rendez-vous, notamment les **communes de la Matheysine, comme Laffrey, Corps, La Mure**, qui ont marqué cet itinéraire par des haltes et faits historiques qui s'y sont déroulés.

Les deux panneaux offerts à La Mure ont été aussitôt installés sur les entrées de ville.

Dans cette même thématique, des Totems Napoléoniens originaux créés par un artiste sont aussi proposés aux communes traversées par la Route Napoléon.

La ville de La Mure a décidé de donner une suite favorable à cette proposition et fera l'acquisition de deux totems monumentaux qui seront aussi installés sur les entrées de la ville pour rappeler cet itinéraire historique et touristique emprunté par l'Empereur en mars 1815.

Moloks et cartons... mise au point !!

Un rappel à l'ordre semble nécessaire quant au dépôt des cartons dans le centre-ville et les conduites à tenir lorsqu'un molok est condamné.

Des comportements inacceptables ont été observés dernièrement et il est demandé à chacun de faire preuve de civisme et surtout de bon sens !!



Lorsqu'un container semi-enterré (molok) ou des colonnes de tri sélectif sont condamnés par les services de la ville ou de la communauté de communes, **il y a de bonnes raisons !** Ces raisons sont principalement d'ordre technique, et cela signifie que le ramassage des déchets ne pourra pas avoir lieu sur une durée plus ou moins longue.

Il est donc inutile et interdit de déposer les ordures ménagères aux abords de ces moloks condamnés, car elles vont s'accumuler et demander des interventions spéciales, sans compter la nuisance qu'elles engendrent aux riverains voisins. Aujourd'hui à La Mure, **108 containers moloks** sont disposés pour les ordures ménagères résiduelles (hors tri sélectif), soit **un pour 47 habitants**, selon un maillage offrant à chaque foyer plusieurs moloks à proximité.

Lorsqu'un container est plein ou condamné : MERCI de déposer les déchets dans un autre container à proximité ! C'est un acte de civisme qui peut paraître automatique pour beaucoup... mais qui malheureusement ne semble pas être évident pour tous.

Concernant le Tri Sélectif :

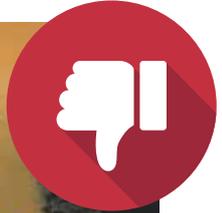
3 choix sont proposés :

Verre – Papier – Emballages

Cela ne signifie pas que tout le reste peut être jeté dans les moloks !

Tout ce qui n'est pas trié est incinéré !!

Et malheureusement, on trouve encore beaucoup trop de choses interdites dans les moloks !



RAPPEL Interdiction de jeter dans les moloks les éléments suivants :

Déchets verts – Déchets spéciaux – Ferraille – Cartons – Bois – Gravats – Encombrants

➔ **La déchetterie est là pour accueillir ces matériaux !!**

Ce n'est pas au choix... **c'est une obligation** ; le non-respect de ces règles expose les contrevenants à des **sanctions financières**. Soyons éco-responsables et respectueux de notre environnement.

Et les cartons ??

Nous profitons de cette publication pour rappeler qu'un service de **ramassage des cartons** est proposé le jeudi matin dans l'hyper centre-ville. Dans ce dispositif, les cartons doivent **être pliés et déposés à côté des moloks : le mercredi soir après 18h00**.

En dehors de ce créneau, les cartons doivent être acheminés par les entreprises, commerçants et particuliers, **directement à la déchetterie**. Il est interdit de les bourrer dans les colonnes de tri « emballages » ni dans les moloks.

Pour toute information :

➔ **Contactez le service de collecte des déchets à la Communauté de Communes**

Tel : 04 76 81 18 24

Vous l'aurez compris, faisons un geste pour la planète en triant les déchets ménagers. Faisons preuve de civisme. Ne jetons pas n'importe quoi dans les moloks, utilisons la déchetterie !! Contribuons à augmenter le taux de recyclage et de valorisation des déchets... Luttons contre le gaspillage !! Le climat, la nature, les océans... et les générations futures nous diront MERCI !!

Déchetterie intercommunale de Sousville

RN85 – Rue des Alpes (entrée sud de La Mure)

Du lundi au vendredi

7h30 à 17h00

Samedi

8h30-12h et 13h-16h



Le déneigement, c'est de saison !

Chaque année, le déneigement des axes de circulation et des espaces publics suscite de nombreuses questions et remarques de la part de la population.

Il faut savoir que le déneigement dans une commune de montagne comme la nôtre représente une organisation parfois insoupçonnée et une mise en œuvre de moyens considérables pour répondre au mieux aux attentes des usagers et des administrés en matière de sécurité, de mobilité et de confort.



Le matériel de déneigement.

Pour anticiper les missions de chacun, **du mois de novembre jusqu'à mi-avril**, un planning de « déneigement » précis est instauré faisant figurer pour chacune des semaines : les rôles de chaque agent technique, le suivi météo, le déclenchement de l'alerte, le personnel d'astreinte, les circuits des engins sur 6 zones identifiées...

Parallèlement, sur cette même période et quelles que soient les conditions météo, une patrouille de 2 agents est présente sur le terrain de 4h00 à 9h00, 7 jours sur 7, y compris les jours fériés.

En cas de chutes de neige nécessitant le déclenchement des interventions pour un déneigement : les véhicules équipés d'étraves interviennent **d'abord sur les zones et axes prioritaires pour la sécurité et la circulation** ; viennent ensuite les voies plus petites, les places, parkings et cheminements piétons périphériques.

L'objectif est de garantir globalement aux personnes la capacité à se rendre à leur travail et de pouvoir circuler par le **dégagement prioritaire des rues...** et non des trottoirs (ces derniers sont traités sans caractère d'urgence).

RAPPEL Les services municipaux interviennent **essentiellement sur les voies communales**.

Les routes départementales et nationales (même dans la ville) sont quant à elles déneigées par les services du Département et de l'Etat.

Le déneigement en quelques chiffres

420 TONNES DE SEL par an en moyenne ✨
2 VÉHICULES Lindner ✨ **1 TRACTEUR** Valmet pour les extérieurs de ville ✨ **2 MICROTRACTEURS** pour les trottoirs et les cheminements piétons ✨ **1 FRAISE À NEIGE** ✨ **20 AGENTS** techniques concernés (déneigement mécanique ou manuel) : pour chaque sortie de déneigement, ce sont 7 personnes dans les engins ! ✨ Chaque tournée représente une durée de **4 HEURES POUR DÉGAGER LES RUES** ✨

RAPPEL Nos services ont recours à l'utilisation d'un sel spécifique sur les trottoirs en béton désactivé : nous vous demandons de ne pas utiliser de sel classique sur ces surfaces afin de préserver le revêtement sur du long terme.

Nous profitons de cette publication pour remercier l'investissement et le travail des agents techniques qui assurent les astreintes dans le cadre du déneigement de la ville et qui répondent présent lorsqu'il faut intervenir la nuit, les week-ends et les jours fériés.

Mesures restrictives en période hivernale

En temps de neige, des mesures sont prises sur le territoire de la commune pour garantir la commodité des usagers, sauvegarder la sécurité des véhicules et piétons, et faciliter les interventions des services publics, des secours et des opérations de déneigement.

■ Du 1^{er} novembre au 30 avril : la durée de stationnement **ne peut excéder 24h** en un même point de la voie publique.

■ Pour faciliter le passage des engins, le stationnement est strictement interdit en dehors des aires prévues à cet effet.

■ Les exploitants de boutiques ou magasins sont tenus d'enlever ou de faire **enlever la neige ou la glace se trouvant sur les trottoirs**, au droit de leur propriété.

■ Les toitures doivent être équipées d'un dispositif empêchant les chutes de blocs de neige ou de glace ; dans le cas contraire, il appartient aux riverains de **dégager la neige ou glaçons se trouvant sur les toits**.

■ Il est formellement interdit, pour les propriétaires de voies et parkings privés, de rejeter ou de stocker la neige sur les espaces publics.

L'arrêté municipal est consultable en mairie ou sur le site de la ville www.lamure.fr (rubrique Mairie / services en mairie / Police Municipale)

Bibliothèque, médiathèque communale... Réseau de lecture intercommunal

Inaugurée en 2011 en présence du Premier Ministre, construite sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Matheysine (C.C.M), la **médiathèque Matacena** est située sur les bords de Jonche à La Mure dans un bâtiment contemporain qui compte plus de 1500 inscrits (dont 460 murois). De par les outils et services qu'il propose, et des nombreux Matheysins qui le fréquentent, cet équipement témoigne d'une **réelle vocation territoriale**.



La médiathèque Matacena sur les bords de Jonche.

Le terme de Matacena définit aussi le **réseau de lecture publique**, géré et animé par la C.C.M et regroupant 11 bibliothèques de communes matheysines. La médiathèque de La Mure prend ainsi la double casquette de **médiathèque municipale et de médiathèque tête de réseau**.

Sur le site murois, **l'équipe se compose de 5 agents** incluant la directrice Sophie Oddou. Au vu de la vocation municipale et d'animation du réseau de lecture, les salaires de la directrice et de l'animatrice du réseau sont pris en charge de manière égale entre La Mure et la CCM. Un 3^{ème} agent voit aussi son salaire réparti sur les deux collectivités, et deux agents sont employés à 100 % par la ville de La Mure.

Pour les animations qui se déroulent à la médiathèque, c'est la même chose !! Certaines sont organisées par la bibliothèque municipale... d'autres sous l'égide du réseau Matacena de lecture publique.



Toute transformation, construction, rénovation... nécessite une autorisation !!

Pensez-y !! Vous envisagez la construction d'une maison, d'un abri de jardin, d'une véranda, l'installation d'une piscine, d'une climatisation, la pose d'une clôture, la transformation d'un local commercial en habitation, l'ouverture d'un commerce, une démolition...

Vous souhaitez rénover votre propriété (isolation, ravalement de façade, aménagement des combles, modification d'accès, couverture, changement des menuiseries...)

Toutes ces interventions sont réglementées et nécessitent d'obtenir une autorisation de la Mairie.

Afin **d'avancer au plus vite** dans votre projet et entreprendre sereinement vos travaux **n'hésitez pas à contacter** au préa-



lable **le service urbanisme de la ville** qui vous guidera.

Pour information, l'intégralité de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) est consultable et téléchargeable sur le site :

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

Toutes les informations en matière d'urbanisme ainsi que les divers formulaires sont également disponibles sur le site du Gouvernement :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Dématérialisation des documents d'urbanisme

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes de la Matheysine sont prêtes à recevoir vos demandes d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) **en ligne via un télé-service dédié et entièrement gratuit** : <https://sve.sirap.fr>

Attention, en cas de non-respect des règles, le contrevenant peut s'exposer à des sanctions notamment financières !!

Service Urbanisme Ville de La Mure

Hôtel de Ville - Place de la Liberté - 38350 LA MURE

Tél. 04 76 81 53 17

sylvie.arnaud@mairiedelamure.fr

Ouverture au public :

Lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

INFORMATION DES SERVICES : QUELQUES RAPPELS UTILES !

POLICE MUNICIPALE



Comme chaque année, les **patrouilles pédestres mixtes** en soirée (Police Municipale et Gendarmerie) ont débuté fin novembre pour aller à la rencontre des commerçants et assurer une sécurité des établissements aux fins de dissuasion et de lutte contre les vols en cette période de fin d'année.

Ces opérations sont **intensifiées au moment des fêtes** dans le centre-ville et la zone commerciale pour rassurer les professionnels et les clients avec une présence régulière des forces de l'ordre.

Tout au long de l'année, un partenariat est aussi établi entre les services de **Police Municipale et de Gendarmerie** pour des actions conjointes qui font notamment suite à la convention signée en février 2023 entre la commune et l'Etat dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain ». La Gendarmerie apporte son expertise au côté des agents municipaux, et ensemble, les deux services se mobilisent pour garantir la sécurité et la tranquillité de la population et des usagers.

Chacun dans son champ de compétence respectif met en œuvre des moyens adaptés pour **faire face aux enjeux actuels de sécurité**.

CCAS NOUVELLE PERMANENCE

« **Natura Scop** » :
Coopérative d'activités des métiers de l'environnement et de la nature.



Vous êtes demandeurs d'emploi, ancien(ne) paysagiste, éleveur(euse) ?

Vous avez créé votre micro entreprise dans les métiers du paysage ?

Vous venez de vous former en vue d'une reconversion dans les métiers du paysage et de la nature ?

Vous travaillez en Bureau D'étude Environnement et souhaitez lancer votre activité et devenir votre propre patron ?

→ Une permanence est proposée au CCAS de La Mure pour vous lancer et développer votre activité en Coopérative d'Activité et d'Entreprise (CAE) en devenant Entrepreneur(euse)-Salarié(e).

Contactez Natura Scop pour de plus amples informations ou venez participer à la prochaine Information Collective.

Tél : 06 51 78 48 00

m.bassani@natura-scop.org

Permanences et informations au CCAS La Mure, sur RDV.

17 Avenue Docteur Tagnard
38350 La Mure

ÉTAT-CIVIL

DU 1^{ER} JUILLET AU
30 NOVEMBRE 2023

Naissances

Hazel CUFFINI, Elvina FONTEYNE, Nellya JARRAH, Nino DA COSTA, Youri MATHIEU, Paolo PACE, Louise PICHAND, Victoria MÉSONÉRO, Jules MARRONFOLY, Manel HENRY, Rwan CALVAT, Robin LOUVET, Tanina CHABANE CHAOUCHE.

Mariages

Jean-Baptiste VICHIER et Ebène CRETTON, Jonathan CAPO et Laetitia HOSY, Florian CRETTON et Alexia BERNARD-BRUNET, Renaud ALGOUÉ et Anne-Sophie PIGNAT, Alexandre RIONDET et Gaëlle CAILLAT-MIOUSSE, Philippe JAYET et Sandrine CERDAN, David BARRE et Emmanuelle CHAIGNEAU.

Décès

Francine HOUVENAGHEL, ép. LAGNEAU ; Claudette NICOLAS-CHARLES ; Lorenzo PELINI ; Mieczyslaw JANDA ; Roger CHAS-SANDE-PATRON ; Marcel TURC ; Michel AUDINOS ; Ginette PRAT, v. SOPRONINK ; Monique ROBERJOT, ép. DESARMAGNAT ; Liliane BEYLIER, v. GACHET ; Rina BRAVIN ; José LOPEZ ; Janko SRNKA ; Lucette GARNIER, v. TOURNOUD ; Joséphina RESTA, v. MENDEZ ; Georgette CHABAL, v. DI GENNARO ; Henri PELLETIER ; Roger VEZIEN ; Marie-Ange POCCHETTINO, v. ROSSI ; Anna GROSSELLI, v. DESMOULINS ; Cécile GARNIER, v. GARNIER ; Marie-Thérèse ARNAUD, v. GUILLOT ; Raymond DUQUENNOY ; Ginette SPAGNA, v. BARBE ; Madeleine COLLIN v. BARRACHIN ; Jean PRA ; Jacqueline LAURENS, ép. PERRET ; Claude BELLU ; Jules NAPOLETANO ; Andrée PERRIN, v. GRITTI ; Michel BUGNAZET ; Roland PONCET ; Eliane RICHARD ; Henri BERNARD ; Rolando LAZZAROTTO ; Henri BESSON ; Jean-Louis BOUDIN ; Lucette REVOL, v. MICHON ; Narina MARCHIOL, v. PFISTER ; Henri BESSON ; Danièle FANNIERE ; Jacqueline LEVRON ; Jean-Louis BOUDIN ; Henriette COMTE, v. PRA ; Noëlla BEAUDEQUIN, v. NAVARRE ; Ginette COMTE, v. JEANIN ; Collette BURON, v. FLUCHAIRE ; Jean-Claude MORELLO-GELLA ; Irène MAZZOLÉNI, v. ROLLAND ; Camille DUSSERT ; Robert GRAND ; Roger CLAVIER ; Georges RAZAFINJATO ; Raymonde MIARD, v. VANIN ; Jean-Pierre PAROLA ; Raymond ROCHE ; Téa COSSANO, v. BIGANDO ; Christian BUCH ; Mireille TESSARO, veuve CONNESSON ; Rino ROSSI ; Paul TEMPLIER ; Aimé BONNIER ; Justine GHIOTTO, v. REY ; René DUMOULIN ; Henri BASSANI ; Constant GUERRIER ; Christian AUCHERE.

Politeia... pour vous tenir informés

RAPPEL En 2020, la ville de La Mure a décidé de mettre en place l'application gratuite "**Politeia France**" afin de pouvoir communiquer de manière rapide avec les habitants munis d'un téléphone mobile type « smartphone ».

Pour l'utiliser en tant que citoyen → téléchargez "**Politeia France**" sur App Store ou sur Google Play.

Pour suivre la mairie de **La Mure** → il suffit de la sélectionner dans "**choisir un organisme**".

■ Création d'un compte par chaque utilisateur, aucune récupération de données personnelles n'est possible.

■ Grâce à cette application vous pouvez recevoir une notification lorsqu'une information

est publiée par la commune de La Mure (événement, information urgente, animation...). Acceptez de recevoir les notifications de Politeia (réglage dans vos paramètres du smartphone) afin de recevoir l'information en temps réel au moment de sa publication.

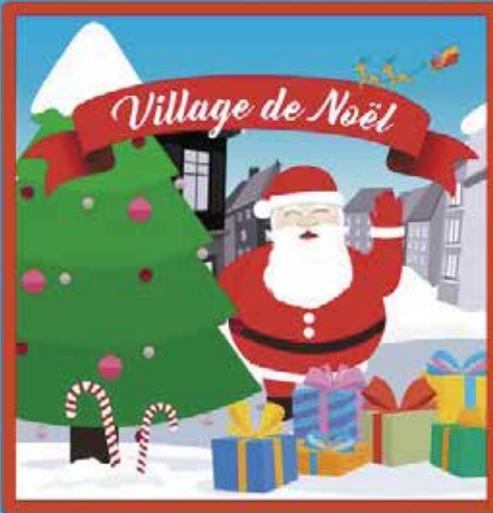
Plus de 500 utilisateurs nous suivent déjà !

N'hésitez pas à télécharger l'application et de sélectionner « La Mure » pour **être tenu informés de l'actualité de la commune.**





Village de Noël à La Mure... Dimanche 17 décembre



Une festivité offerte par
le Pôle d'Animation
de La Mure

Il est apprécié par les petits
et par les grands...
Le **Village de Noël** vous accueillera
à La Mure **Dimanche 17 Décembre**

de 14h00 à 17h00

Avenue Chion Ducollet
Places César Joubert
et Léon Caillet

AVEC UN TRÈS BEAU PROGRAMME...

14h00 : Arrivée du Père Noël en calèche et en musique avec les peluches pour l'ouverture du village

14h00 à 17h00 : Animations...

- Apprentissage de tours de magie
- Contes sous tentes
- Ateliers créatifs
- Balades en calèche
- Photos avec les peluches géantes
- Rencontre du Père Noël



- Musique déambulatoire
- Maquillage
- Sculpture de ballons
- Manège
- Jeux en bois

Boissons et gourmandises : l'association du Commerce Murois et les Sous des Ecoles proposeront des crêpes, chocolat chaud, vin chaud...

Stand de la Confrérie du Murçon Matheysin : brouquetons et sucrétions

17h00 : Feu d'artifice place des Capucins

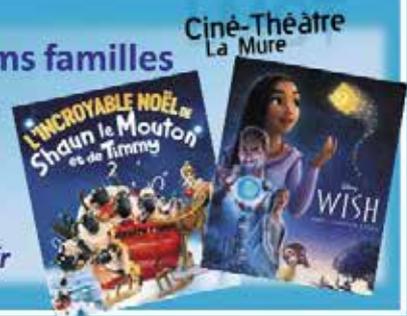
A l'approche de Noël, nous vous attendons nombreux pour passer un bel après-midi festif sous le regard émerveillé des enfants !

NB : en cas d'intempéries, repli de l'animation au complexe sportif Jean Morel pour garder le Père Noël au chaud.

17h45 : Films familles

Tarif unique : 5€

Réservation
conseillée lmct.fr



Merci à nos Mécènes « animations » en partenariat annuel avec le Pôle d'Animation de la ville de La Mure



WWW.LAMURE.FR



Pôle d'animation
de La Mure



Mairie de La Mure
@Ville_LaMure

Le Breuil est une publication éditée
par la mairie de La Mure.

Directeur de la publication : Eric Bonnier
Rédacteur en chef : Raphaël Bouvier
Conception : www.basdecasse.fr
Imprimerie Montagnes, 3 200 exemplaires.